



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 23 septembre 2019

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 23 septembre 2019 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Gabriel Michaud, vice-président et à laquelle étaient présents :

M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mme Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

Étaient absents : M. Yan Maisonneuve
Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière

L'assistante secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt du rapport SIMO pour le mois d'août 2019;
- Dépôt des transferts budgétaires 2019-15 à 2019-18;

RÉSOL. : 72-09-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 73-09-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 août 2019;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Approbation du transfert budgétaire 2019-19;
7. Renouvellement du contrat (2ième renouvellement) pour le déneigement des sites de la RAETM;
8. Affaires nouvelles;
9. Correspondances;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 74-09-2019 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 août 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 août 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 75-09-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 497,87 \$ et de 83 293,81 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 76-09-2019 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019 au montant de 50 432,50 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 77-09-2019 (Approbation du transfert budgétaire 2019-19)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le transfert budgétaire 2019-19 pour un montant de 45 000 \$ du poste budgétaire 02-414-00-999 « Dépenses imprévues usine et stations » au poste budgétaire 02-134-00-415 « Services administratifs » pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 78-09-2019 (Renouvellement du contrat (2ième renouvellement) pour le déneigement des sites de la RAETM)

ATTENDU la résolution 108-09-2017 adoptée le 25 septembre 2017, acceptant la soumission de la firme Be-La inc. pour le déneigement des sites de la RAETM pour un contrat d'un (1) an au montant de 12 463,29 \$ taxes incluses avec (2) options de renouvellement (RAIM-2017-006);

ATTENDU QUE la soumission numéro RAIM-2017-006 pour le déneigement des sites de la RAETM couvrait la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018;

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2017-006 a été renouvelée pour une première année (résolution 78-09-2018);

ATTENDU QUE la RAETM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Groupe Be-La n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 septembre 2019;

ATTENDU QUE l'article 24 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 12 888,63\$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, la soumission pour le déneigement de ses sites avec la firme Groupe Be-La pour un montant total 11 209,94 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ



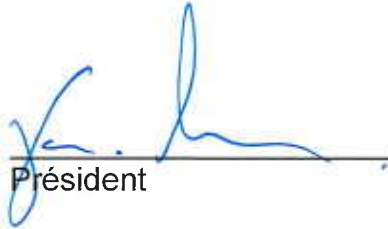
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 79-09-2019 (Levée de la séance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ



Président

secrétaire-trésorière